



Question sur engagement avec un avocat pour un divorce

Par **pourkoipa**, le **30/07/2009** à **16:30**

Bonjour,

Je suis en cours de procédure de divorce par consentement mutuel.

Je suis allé voir un premier avocat avec ma femme et après un entretien de 30 min et après avoir pris des renseignements celui-ci a annoncé ses tarifs (4000€ HT) et qu'il s'occupait de tout. Nous n'avons rien signé, ni rien réglé.

Sans nouvelles de lui j'ai appelé un mois après et et reçu rapidement un questionnaire pour la déposition de la requête. Entre temps je suis allé voir un autre avocat qui a pris en charge mon dossier à 50% du prix du premier, et tout est allé très vite. C'est donc lui qui gère mon divorce.

Que dois-je faire par rapport au premier avocat? Que lui dois-je comme honoraire sachant que je n'ai jamais rien signé? La première consultation (100€ HT) ou des frais supplémentaires? ou rien du tout? Et comment régler ça sans problèmes (j'ai un peu peur des avocats)?

Merci d'avance de votre aide.

Cordialement.

Eric Paillé